



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 041



2^e SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 22 avril 2015

Président

M. Gordon Brown

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 22 avril 2015

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC)): Bonjour à tous. Je déclare ouverte la 41^e séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Conformément à l'ordre de renvoi adopté le mercredi 5 novembre 2014, nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-597, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

Pour la première heure, nous recevons trois personnes. Wilma McNeill est parmi nous en personne. Nous recevons aussi par vidéoconférence, tous deux à titre personnel, Donald Stewart, président du Conseil des anciens combattants du Centre des anciens combattants de Sunnybrook, ainsi que le lieutenant-colonel à la retraite Michael Stevenson.

Chacun des trois témoins aura huit minutes.

Nous allons commencer par Wilma McNeill. Vous avez la parole pour huit minutes.

Mme Wilma McNeill (à titre personnel): Je m'appelle Wilma McNeill, et je me bats depuis 25 ans pour convaincre les politiciens de l'Ontario et du Québec de s'unir et de rendre hommage aux vétérans canadiens pour le sacrifice qu'ils ont accepté de faire pour que nous puissions vivre dans une démocratie libre. Les Canadiens ne devraient-ils pas être tous d'accord lorsqu'il est question d'honorer les vétérans?

Le Parlement du Canada doit faire le premier pas et montrer que pour lui, le jour du Souvenir n'est pas une fête moins importante que les autres.

Ce projet de loi ne crée pas de congé. Le jour du Souvenir est déjà une fête légale, puisqu'il est mentionné dans la Loi instituant des jours de fête légale, mais son libellé est tel qu'il est considéré comme un jour moins important que les autres. Le fait de lui conférer le même statut que la fête du Canada et la fête de Victoria n'aura pas pour effet de créer un congé férié. En fait, la fête de Victoria a le même statut que la fête du Canada, pourtant il y a quatre provinces qui n'accordent pas de congé ce jour-là pour autant.

Personnellement, je serais ravie que ce soit un jour de congé, mais ce n'est pas ce qui nous amène ici aujourd'hui. Je me bats pour que ce soit un jour de congé depuis 25 ans, depuis l'époque où le gouvernement de l'Ontario a décidé, en 1989, que les magasins d'alcools resteraient ouverts le 11 novembre.

Le député provincial du NPD Howard Hampton a dit dans une déclaration que la décision de permettre aux magasins d'alcools d'ouvrir le jour du Souvenir témoignait d'un manque de respect révoltant pour les 60 000 Canadiens qui sont morts pendant la Première Guerre mondiale et les 42 000 autres qui ont perdu la vie dans la Deuxième Guerre mondiale. Le député conservateur fédéral Ken James était également un farouche défenseur de la cause. Il a signé la première pétition, tout comme John Stewart, président de

l'Association de la Force aérienne du Canada. Le chef intérimaire du PC en Ontario, Andy Brandt, a dit après avoir reçu la première liste de près de 2 000 signatures que les magasins devraient fermer le jour du Souvenir.

Après l'arrivée au pouvoir du NPD dirigé par Bob Rae, le 9 octobre 1991, j'ai reçu une lettre dans laquelle il me disait que les magasins d'alcools seraient fermés le 11 novembre. Bien sûr, j'étais contente et j'ai pris contact avec la presse. Malheureusement, son adjoint a appelé la Régie des alcools de l'Ontario, à Toronto, pour l'informer que les magasins devaient fermer le jour en question, mais ce ne fut pas le cas. Il y a eu un malentendu. Le premier ministre n'a même pas vu ma lettre ni la réponse. Sa lettre portait une signature automatique. Par la suite, le journal local a titré que j'étais passée du ravissement à la déception, « Elated Now Deflated ».

J'ai alors décidé de me consacrer à la fermeture de tous les commerces pour la journée.

Les députés néo-démocrates provinciaux Bob Huget et Ellen MacKinnon ont appuyé ma cause.

Le député conservateur provincial David Boushy a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur le sujet. Il a été adopté en deuxième lecture le 15 décembre 1995. Aucun député ne s'est exprimé contre le projet de loi. J'ai présenté 5 000 cartes à M. Boushy. Je me rappelle que j'étais à l'Assemblée législative quand le projet de loi a été adopté. Tristement, avant de déclencher des élections, Mike Harris a dit à M. Boushy de ne pas présenter son projet de loi en troisième lecture, car il avait l'intention de voter contre. Le projet de loi est mort au *Feuilleton*.

Le député Ronald MacDonald a présenté deux projets de loi d'initiative parlementaire sur le 11 novembre. Le premier a été rejeté par les conservateurs. Le premier ministre Chrétien a alors dit que les conservateurs étaient mesquins. Cependant, le deuxième projet de loi a été défait par le gouvernement libéral, alors majoritaire, qui n'a pas parlé de mesquinerie cette fois-ci.

Le 25 octobre 1994, j'ai envoyé 10 000 cartes par la poste au ministre libéral des Anciens Combattants, Lawrence MacAulay. Il a dit en avoir reçu 4 650. En mai 2001, le député libéral Roger Gallaway a déposé à la Chambre des communes la motion M-298, sur la question du 11 novembre. Étaient alors présents 160 élèves de l'école Maple Grove et leur professeur, Joe Bishara. Ils espéraient rencontrer le premier ministre Chrétien, mais cela ne s'est pas produit. Le député Gallaway est cependant allé leur parler.

Le député conservateur Inky Mark a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire le 26 septembre 2006, avec l'appui de notre députée de Sarnia-Lambton, Pat Davidson. Je suis allée remettre une pétition de plus de 2 000 signatures à Pat, à son bureau, pour qu'elle la présente au premier ministre Stephen Harper.

Le député conservateur provincial Joe Tascona a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire le 12 avril 2007. J'ai recueilli cette fois-ci encore plus de signatures, mais en vain. Le député conservateur provincial Bob Bailey a repris le flambeau après avoir été élu, et Shirley Kelly, présidente de l'Association de la Force aérienne du Canada, lui a remis 5 000 cartes de soutien le 17 novembre 2010. La députée conservatrice provinciale Lisa MacLeod a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire le 4 novembre 2010, afin de faire du jour du Souvenir un jour férié en Ontario. Je lui ai offert mon appui en faisant une déclaration pendant sa campagne.

J'ai écrit à tous les premiers ministres du Canada après leur arrivée au pouvoir. Dans l'ensemble, ils m'ont envoyé des réponses favorables.

C'est une cause que je défends depuis longtemps. Comme vous l'aurez constaté, j'ai vécu des hauts et des bas. Mais ma détermination n'a jamais faibli: il s'agit d'une question trop importante pour qu'on la laisse de côté. Qu'on pense au jour de la Famille, qui a été adopté mais qui demeure très ambigu. Je crois que le chef intérimaire du PC de l'Ontario, Jim Wilson, a raison de dire que le jour de la Famille pourrait être éliminé et le jour du Souvenir, rétabli, sans que cela se fasse au détriment de quiconque.

• (1535)

Mais nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour discuter de l'instauration d'un jour férié, puisque cette discussion devrait se tenir à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Nous sommes venus aujourd'hui pour appuyer un autre projet de loi d'initiative parlementaire, qui a été déposé par le député néo-démocrate fédéral Dan Harris. Ce projet de loi n'a pas pour but de créer un autre jour de congé, mais plutôt d'accorder au jour du Souvenir le respect qu'il mérite. C'est une insulte pour les anciens combattants, jeunes et vieux, que légalement parlant, les Canadiens considèrent toujours que la journée où ils rendent hommage aux anciens combattants est moins importante que la fête du Canada ou la fête de Victoria. Sans leur sacrifice, le Canada se serait probablement effondré, et les autres jours fériés auraient probablement été supprimés.

Je vous demande donc d'appuyer le projet de loi et de donner enfin aux anciens combattants la considération et le respect qu'ils méritent. L'automne dernier, les Canadiens se sont unis pour rendre hommage à l'adjudant Vincent et au caporal Cirillo après leur mort tragique. Je demande à tous les Canadiens de faire preuve, encore une fois, du même esprit d'unité. Il est temps de prendre la décision qui s'impose. N'oublions jamais.

Je vous remercie de votre temps.

Le président: Merci infiniment, madame McNeill.

Nous allons maintenant nous tourner par vidéoconférence vers Toronto, d'où nous allons entendre Donald Stewart, qui a jusqu'à huit minutes.

La parole est à vous.

M. Donald Stewart (président du Conseil des anciens combattants et des résidents de la communauté, Centre des anciens combattants de Sunnybrook, à titre personnel): Je m'appelle Don Stewart et pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis le président du Conseil des anciens combattants et des résidents de la communauté du Centre des anciens combattants de Sunnybrook. En ce jour très important de discussion sur le jour de l'Armistice, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au nom des presque 500 anciens combattants qui vivent à Sunnybrook.

Je viens de la Colombie-Britannique, mais je suis déménagé ici pour venir rejoindre une famille. Le magnifique complexe et centre pour anciens combattants de Sunnybrook est mon chez-moi depuis six ans. L'histoire de Sunnybrook est particulièrement riche, et je ne pourrais imaginer meilleur endroit pour les soins fantastiques, le programme riche et la qualité de vie qu'offrent ici Sunnybrook et Anciens Combattants Canada.

En plus d'occuper le poste de président du conseil, je suis un membre actif de la Légion royale canadienne depuis presque 70 ans. Il est dur d'imaginer à quel point le temps passe vite. En 1945, après la guerre, dès mon retour au Canada, je me suis joint à la Légion. Peu après le jour de l'Armistice, j'ai participé à une cérémonie, dans une école locale, où 800 enfants participaient à un programme de commémoration dans le gymnase. J'ai été ému de voir nos jeunes si engagés et si intéressés à en apprendre sur nos batailles et notre histoire de guerre. J'espère que les jeunes se rappelleront toujours du message et de la promesse exprimés dans la phrase « N'oublions jamais ». C'est une promesse faite aux anciens combattants du Canada, la promesse d'en apprendre sur les deux guerres mondiales et la guerre de Corée et de ne jamais oublier les leçons que nous en tirons.

La majorité des anciens combattants à qui j'en ai parlé au centre de Sunnybrook sont en faveur de l'instauration d'un jour férié pour le jour de l'Armistice. La création d'un jour de fête légale soulignerait l'importance de se souvenir de tous les sacrifices rendus pour notre pays.

Je vous remercie sincèrement.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre le lieutenant-colonel Michael Stevenson.

Vous avez la parole pour huit minutes, maximum.

Lcol Michael Stevenson (à la retraite, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Mon intérêt pour les forces armées remonte à très longtemps déjà et m'amène à avoir beaucoup de respect pour le 11 novembre et le jour du Souvenir.

Après une carrière de 20 ans dans l'armée britannique amorcée à l'Académie militaire royale de Sandhurst, j'ai émigré au Canada où j'ai servi pendant 27 ans dans la milice avec les Queen's York Rangers à Toronto. Dans mon rôle d'instructeur-chef de l'école militaire, je préparais les majors en vue de leur promotion comme lieutenants-colonels.

Tout au long de cette période, j'ai pu nouer des liens d'amitié très étroits avec des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. J'ai d'ailleurs reçu chez moi des vétérans de la Première Guerre mondiale dont certains ont partagé nos soupers de Noël. Il m'est même arrivé d'organiser les funérailles d'anciens combattants dont les proches étaient déjà décédés. Comme je suis membre de la filiale Fort York de la Légion royale canadienne et que je fais du bénévolat trois fois par semaine depuis 20 ans à l'hôpital des anciens combattants Sunnybrook, je continue d'entretenir des liens privilégiés avec nos vétérans.

Pas plus tard que la semaine dernière, un ancien combattant de 94 ans me racontait ses exploits comme membre du Queen's Own Rifles lors du débarquement à la plage Juno. Dans l'espace de quelques minutes, près d'une cinquantaine de ses camarades sont tombés sous les balles de l'Allemagne nazie pour défendre la liberté et la démocratie. Il considère encore aujourd'hui comme un véritable miracle le fait qu'il ait pu survivre à cette guerre.

Je pourrais vous parler de nombreux Canadiens qui, comme lui, ont fait montre d'une grande loyauté au bénéfice de leur régiment et de leur pays. Comme la Fondation Vimy s'efforce de nous le rappeler aujourd'hui, ces guerriers étaient des héros dont la contribution pour le Canada est inestimable.

Malheureusement, on n'enseigne presque plus l'histoire dans nos écoles, si bien que la plupart des enfants, et surtout les immigrants récents, en savent très peu au sujet de ces actes d'héroïsme et des services rendus à notre pays par nos anciens combattants des forces terrestres, marines et aériennes. Leurs exploits pour défendre la justice et la liberté lors des guerres passées justifient pleinement une minute de silence le 11 novembre.

Cette minute de silence est précédée d'un important effort de publicité par la Légion royale canadienne. Nous vendons des coquelicots pour nous assurer que les Canadiens se souviennent de leurs anciens combattants. La minute de silence est un moment solennel et chargé d'émotion, tout particulièrement au cénotaphe d'Ottawa avec la présence des dirigeants de notre pays qui prêchent ainsi par l'exemple. Un grand nombre d'anciens combattants assistent à la cérémonie où nos forces armées sont également bien représentées, ce qui donne encore plus de faste à cet événement mémorable.

Des cérémonies semblables sont tenues partout au Canada dans toutes les villes, petites et grandes. Ceux qui sont trop âgés pour être présents ou qui devraient parcourir une trop grande distance peuvent toujours se rabattre sur la télédiffusion de la cérémonie, sans publicité de préférence. À Toronto, des commémorations très émouvantes ont lieu non seulement au cénotaphe de l'hôtel de ville, mais aussi à l'hôpital Sunnybrook. Une planification rigoureuse permet notamment de présenter un spectaculaire défilé d'aéronefs de l'époque de la Seconde Guerre mondiale. À l'Université de Toronto, des centaines d'étudiants assistent à la cérémonie solennelle tenue à la Tour des soldats. Il est vraiment impressionnant de voir autant de jeunes se rassembler ainsi.

Dans le secteur privé où j'ai fait carrière pendant près de 30 ans, la teneur des cérémonies dépend dans une large mesure de la culture de l'entreprise et de ses dirigeants. Les entreprises les plus anciennes qui ont perdu des employés à la guerre font généralement un effort plus marqué. Certaines entreprises diffusent la sonnerie aux morts et le réveil en demandant que l'on observe une minute de silence. D'autres reprennent des extraits du poème *Au champ d'honneur*, ce qui est toujours impressionnant.

Certains employeurs en font très peu, ce qui est regrettable. D'autres prévoient une période de congé pouvant aller jusqu'à une heure pour assister à la cérémonie au cénotaphe local. À mon avis, il suffirait d'un peu plus de réflexion et d'imagination pour que le monde des affaires puisse en faire bien davantage. Étant donné le grand nombre d'immigrants récents au sein de notre population active, ce serait l'occasion rêvée de créer des liens d'attachement à une composante importante de la culture canadienne. Les employés des bureaux de poste et des banques ont congé le 11 novembre; il serait intéressant de faire un sondage pour savoir ce qu'ils font à 11 heures ce jour-là.

●(1545)

Nous avons déjà parlé de la place insuffisante qu'occupe l'histoire dans le programme scolaire. Certaines écoles et commissions scolaires pourraient en faire bien plus pour sensibiliser leurs élèves à cette réalité, et organiser une cérémonie significative avec la participation de tous. Les efforts déployés varient d'une école à l'autre, mais les renseignements que j'ai obtenus récemment m'indiquent que les écoles privées s'en tirent beaucoup mieux à ce chapitre. Il n'est pas rare que des enseignants considèrent n'importe quelle forme de commémoration comme une glorification de la guerre et s'efforcent d'en faire le moins possible.

Certaines églises, sans égard aux sacrifices consentis par d'anciens membres de leur congrégation, ne consacrent que très peu de temps ou d'importance aux cérémonies du 11 novembre, ou se contentent de tenir des services religieux le dimanche le plus près de cette date. Il y en a toutefois d'autres qui y vont d'un effort spécial. On combine ainsi un sermon, des hymnes, la musique de l'orgue et la minute de silence pour tenir un service religieux inspirant en mémoire de ceux qui sont tombés au combat. L'église Grace Church on-the-Hill de Toronto mérite une mention spéciale à cet égard.

Tous les participants à ces cérémonies ont l'impression de partager une vision qui les rassemble et de prendre part à un rituel solennel à la 11^e heure, mais cela ne dure qu'un moment avant que tous se dispersent.

Est-ce que les choses iraient mieux si le 11 novembre était un jour férié? Il est rarement problématique de s'absenter du travail pendant une heure, ou même de s'interrompre cinq minutes pour une commémoration personnelle. Mais si c'était un jour férié, tous ces travailleurs et ces étudiants pourraient fort bien décider de rester plutôt à la maison — voire au lit. Il y a également tout lieu de craindre qu'un jour de congé national obligatoire puisse devenir l'occasion de défendre d'autres causes, d'offrir des soldes et de tenir d'autres activités sans rapport avec la commémoration.

Il faut aussi prendre en considération les impacts économiques d'un jour férié supplémentaire, surtout pour les petites entreprises qui peinent à survivre dans l'état actuel des choses.

J'ai consulté une cinquantaine d'amis au cours des derniers jours; il en est ressorti l'impression générale qu'il y a plus à perdre qu'à gagner avec le projet de loi C-597.

Le système actuel n'est pas parfait; il pourrait et devrait être amélioré. Pour ce faire, il faudrait un plus grand leadership et un meilleur esprit d'initiative de la part des têtes dirigeantes du secteur public, du milieu des affaires et du monde de l'enseignement, notamment au sein des écoles publiques. La plupart d'entre nous devraient porter le coquelicot — en fait, nous devrions tous le faire. Le ministère des Anciens Combattants pourrait peut-être aussi organiser une loterie nationale au bénéfice de ceux qui ont servi notre pays et sont maintenant dans le besoin, ou pour soutenir leur famille.

La plupart de mes amis partagent le point de vue exprimé par le capitaine John Thompson, ancien officier des Queen's York Rangers qui est maintenant directeur du Royal Canadian Military Institute. Il a indiqué que si l'on devait adopter une loi concernant le 11 novembre, il préférerait qu'elle vise à permettre à tous les Canadiens de quitter leur emploi pendant une heure pour assister à la cérémonie tenue au cénotaphe le plus près, ou tout au moins d'interrompre leur travail pendant cinq minutes pour une période de réflexion.

Qu'il en soit donc ainsi.

Merci.

•(1550)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux questions des membres du comité en commençant par M. Young qui dispose de sept minutes.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Nous remercions Mme McNeill d'avoir fait le déplacement jusqu'à Ottawa et vous aussi, messieurs, pour le temps que vous nous consacrez par téléconférence.

J'ai une question pour le lieutenant-colonel à la retraite Michael Stevenson. Vous venez de dire quelque chose qui a retenu mon attention. Je dois vous avouer que votre point de vue est partagé par la grande majorité des anciens combattants avec lesquels j'ai discuté de cette question, aussi bien récemment qu'à l'époque où j'étais député provincial et que Dave Boushy a présenté son projet de loi.

Vous avez toutefois soulevé une idée intéressante en proposant que l'on permette aux gens de s'absenter du travail, au besoin, pour assister à une cérémonie, ou de prendre cinq minutes pour tenir leur propre commémoration. J'ai l'impression qu'il y a un précédent en la matière, à savoir l'obligation pour les employeurs de laisser à leurs travailleurs le temps nécessaire pour aller voter les jours de scrutin.

Je ne sais pas si vous pourriez nous en dire plus long au sujet de cette proposition. Vous avez aussi parlé de la nécessité de faire montre d'un plus grand esprit d'initiative quant à la façon dont nous pourrions souligner les services offerts par nos anciens combattants et célébrer le jour du Souvenir dans sa forme actuelle.

Lcol Michael Stevenson: Il y a habituellement, surtout dans les villes, un monument ou un cénotaphe à proximité d'une église où les gens peuvent se rendre. Il arrive souvent que la commémoration s'inscrive dans une cérémonie chrétienne. D'autres peuvent choisir de demeurer au travail où ils prennent cinq minutes pour tenir leur propre commémoration afin de pousser les choses un peu plus loin que la sonnerie aux morts, le réveil ou une annonce.

Dans ma propre entreprise, une grande compagnie d'assurances de Toronto, plus de 1 000 employés ont pu entendre la sonnerie aux morts via le système de communication vocale avant d'observer une minute de silence. Un joueur de cornemuse a ensuite interprété l'Élégie, puis on a sonné le réveil. C'était très émouvant et tous ont arrêté de travailler pour prendre quelques minutes de réflexion. Je sais que lors de la commémoration de l'Holocauste en Israël, tout le pays s'arrête et il n'y a aucune circulation automobile pendant deux minutes. Tous les Israéliens prennent deux minutes de réflexion pour se remémorer ce moment de leur histoire. D'après ce que j'ai pu constater dans ma compagnie d'assurances, ces deux minutes de silence sont très significatives, même si on ne quitte pas l'édifice. De nombreux employés ont participé et plus personne ne se déplaçait. Ceux qui le désiraient pouvaient traverser la rue pour se rendre à l'église St-Paul, une belle vieille église où l'on tenait une cérémonie de commémoration.

Tout dépend de l'optique de la direction. Si les dirigeants veulent consolider leur entreprise en nouant des liens entre les employés, le PDG et le conseil d'administration doivent s'assurer de mobiliser tous et chacun afin que l'on fasse quelque chose pour se souvenir des sacrifices qui ont été consentis, notamment par des collègues de travail, et pour pouvoir orchestrer un événement local bien planifié. Il suffit d'un peu d'initiative et d'imagination. Si quelqu'un a besoin d'aide à cet effet, je suis à sa disposition. Si c'était Margaret Thatcher

qui était responsable, cela deviendrait obligatoire. Vous devriez voir la cérémonie qui est tenue à Londres, notamment avec la présence de la Reine. C'est un événement vraiment magnifique, comme celui que nous tenons à Ottawa.

C'est chose possible, mais il faut sensibiliser davantage les gens à l'importance de cet événement au sein des entreprises et des écoles et leur faire comprendre l'importance de ces deux minutes de commémoration.

•(1555)

M. Terence Young: Merci beaucoup.

Messieurs, avant d'entrer dans la matière, je voudrais d'abord vous remercier pour votre service.

Monsieur Stewart, merci pour votre témoignage. C'est une question difficile pour les parlementaires, car chacun d'entre nous ici au Parlement souhaite rendre honneur aux vétérans et trouver de meilleures façons de le faire. Reste à savoir comment.

Bon nombre de nos vétérans visitent actuellement des écoles primaires et même certaines écoles secondaires. Ils expliquent les horreurs de la guerre aux enfants, dont nombreux sont ceux qui n'oublient jamais les propos des vétérans. Les vétérans leur inculquent des valeurs et leur font connaître le prix de la liberté, ce qui est une leçon fort précieuse.

Avez-vous des préoccupations quant à la possibilité que si les écoles étaient fermées, les vétérans ne pourraient pas s'y rendre?

M. Donald Stewart: À Sunnybrook, nous accueillons de façon hebdomadaire des groupes d'élèves de diverses écoles. De 10 à 15 vétérans les accueillent. Ils rencontrent trois ou quatre élèves, et les enfants leur posent des questions sur la guerre, entre autres. Moi-même, qui suis allé dans diverses écoles, en plus de rencontrer des élèves à Sunnybrook, j'ai constaté que la plupart des écoles voudraient organiser des voyages au cénotaphe. Certains des vétérans avec lesquels j'ai parlé à Sunnybrook et ailleurs au Canada sont d'accord avec moi, c'est-à-dire que ce sont les élèves, la génération future de notre pays, qui devront désormais porter le flambeau.

M. Terence Young: Merci.

Si le jour du Souvenir était férié, pensez-vous que les élèves iraient au cénotaphe, ou feraient-ils la grasse matinée, iraient-ils au centre commercial ou encore partiraient-ils avec leurs parents pour une longue fin de semaine? Voilà la question à laquelle nous tentons de répondre.

M. Donald Stewart: Oui, la question est difficile. À mon avis, si l'on fait la promotion de façon correcte, je suis sûr que les enfants iront. Depuis que je suis à Sunnybrook, je constate que les foules sont de plus en plus grandes. Cette année, 1 600 personnes ont assisté à la cérémonie.

M. Terence Young: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

C'est au tour maintenant de M. Nantel et de M. Harris. Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Merci beaucoup.

[Traduction]

Je vais parler en anglais maintenant, ce sera plus simple.

Tout d'abord, j'aimerais vous dire à quel point je suis touché par les témoins et leurs propos. M. Stewart, M. Stevenson et Mme McNeill me rappellent tellement ma filiale, la filiale 266 de la Légion à Boucherville. Vous avez parlé de votre sacrifice, et grâce à vos relations avec les légions locales, vous tentez de vous assurer que nous n'oublierons jamais et que tous vos collègues, même s'ils ne sont plus actifs, bénéficient d'un soutien et restent dans notre souvenir. Vous tentez de faire comprendre aux enfants d'aujourd'hui que la meilleure façon de rendre honneur à vos efforts et à vos sacrifices, c'est de participer et de faire du bien dans la société.

Madame McNeill, je vois que vous portez toujours l'épinglette que vous avez reçue du lieutenant-gouverneur pour vos services de bénévolat. Votre message est formidable. Je ne suis pas spécialiste en la matière, au contraire de mon ami Dan Harris, mais je voulais vous transmettre mes remerciements. Nous devons trouver une façon de travailler de façon solidaire et avec les meilleures intentions afin de vous offrir la meilleure réponse possible dans le cadre parlementaire.

[Français]

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais m'assurer que l'étude sur l'industrie cinématographique fera partie de l'ordre du jour du comité, afin qu'il y ait à tout le moins un rapport intérimaire. Je suis très inquiet. Je vois le temps passer et j'ai bien peur que les témoignages que nous aurons entendus sur l'industrie du cinéma vont rester lettre morte. J'aimerais qu'on parle de la solution afin qu'il n'arrive pas ce qui est arrivé au rapport sur l'ère numérique au Canada, qui est tombé dans l'oubli en 2011, avant les élections. C'est ce qui m'inquiète.

Je cède maintenant la parole à M. Harris.

• (1600)

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Merci, monsieur Nantel.

[Traduction]

Merci à tous les témoins d'être venus aujourd'hui.

Madame McNeill, merci pour votre présence.

Je poserai d'abord une question rapide à M. Stewart.

Vous avez une communauté fantastique à Sunnybrook. C'est clair que la flamme ne s'éteindra jamais là-bas. Mon arrière-grand-père, Harold Riley, ainsi que mon grand-oncle, William ou Bill Riley, étaient parmi les premiers patients de Sunnybrook lorsque le centre a ouvert ses portes peu de temps après la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Monsieur Stewart, vous avez indiqué que vous étiez en faveur du statut de jour férié pour le jour du Souvenir, mais vous comprenez que le projet de loi ne propose pas en fait ce statut. C'est bien cela?

M. Donald Stewart: Oui.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): [Note de la rédaction: *inaudible*]... à poser aux témoins. Je sais que M. Harris l'a déjà fait lundi.

Je ne sais pas si M. Harris a vérifié son site web dernièrement, mais il indique, dans ses propos sur le projet de loi, qu'il faut: « Faire du jour du Souvenir un jour férié pour tous les Canadiens! »

Si le projet de loi ne crée pas de jour férié, il ne faut pas induire le public en erreur lorsqu'on leur demande leur avis. Dans votre discours prononcé le 3 novembre, vous l'avez pourtant affirmé 11 fois. Votre discours est consigné ici, dans le hansard. Je ne sais pas si vous avez changé votre site web récemment, mais c'était ce qui y figurait hier soir. Je ne crois pas qu'il soit vraiment juste de mettre les témoins sur la sellette et de leur poser une question à laquelle

vous-même, de toute évidence, n'avez pas de réponse, compte tenu de ce que dit votre site web et de ce que vous avez dit dans votre discours le 3 novembre.

Une voix: Monsieur le président, on dirait que c'est un débat.

Le président: D'accord. Monsieur Harris, allez-y.

M. Dan Harris: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Stewart.

C'est clair que ma volonté d'en faire un jour férié ou non est distincte du libellé du projet de loi. Le projet de loi ne fait qu'accorder au jour du Souvenir le même statut que celui du jour du Canada et du jour de la Reine, les deux autres jours de fête légale qui figurent dans la Loi instituant des jours de fête légale. Ce n'est qu'un simple changement, il me semble que les gens d'en face, qui ont voté pour, semblent vouloir semer la confusion.

M. Rick Dykstra: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous tranchiez sur la question.

M. Harris a bien droit à ses opinions. Je le comprends, je ne m'y oppose pas. Les gens de notre côté décideront selon leur bon vouloir s'ils vont appuyer ou non le projet de loi.

Ce que je vous dis, c'est que vous ne pouvez pas faire des déclarations dans des discours et sur un site web sur un projet de loi, et ensuite ici au comité indiquer que ce n'est pas votre position et que ce n'est pas l'objectif du projet de loi. Il induit les témoins en erreur quant à l'objectif du projet de loi. S'il veut faire ce qu'il dit, d'accord. Mais je ne crois pas qu'il devrait obliger les témoins à déclarer l'objectif du projet de loi, car il veut certainement par son projet de loi créer un jour national de fête légale pour tous les Canadiens.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Dykstra.

Je comprends votre point de vue, mais M. Harris a bien le droit de faire de son temps de parole ce qu'il entend. S'il fait ce que vous dites, c'est de son propre chef.

Monsieur Harris.

M. Dan Harris: Merci beaucoup, monsieur le président.

À cet égard, même si j'étais en désaccord avec la décision que vous avez prise lundi, vous avez déclaré que cette question précise était matière à débat, et je pense donc que ces deux rappels au Règlement étaient concernés.

Madame McNeill, vous avez expliqué que vous vous étiez battu pendant des années pour que ce jour soit un congé, et ensuite vous avez affirmé que le projet de loi n'accomplit pas cela.

Dans ce cas, pourquoi continuez-vous d'appuyer le projet de loi?

Mme Wilma McNeill: Je crois que le projet de loi est une question de respect pour les anciens combattants. Je pense que c'est très important. La Loi instituant des jours de fête légale ne respecte pas nécessairement les anciens combattants comme elle le devrait. C'est pourquoi je peux appuyer le projet de loi. Je crois que c'est une bonne chose, car les anciens combattants méritent le plus grand respect. C'est la raison pour laquelle je me suis battue. Ce que j'aime au sujet du projet de loi, c'est qu'il nous permettra de les respecter et de veiller sur leur bien-être. Je crois que le projet de loi accomplira cela si c'est son objectif.

•(1605)

M. Dan Harris: Parfait.

Lundi dernier, on a fait valoir que la fête de la Reine, un jour férié national auquel on accorde la même importance qu'à la fête du Canada, avait perdu son sens aux yeux d'un grand nombre de Canadiens. En fait, la fête de la Reine n'est pas un jour férié dans toutes les provinces.

Croyez-vous que la même chose pourrait se produire si on accordait au jour du Souvenir la même importance qu'à la fête du Canada?

Mme Wilma McNeill: Je n'ai pas compris toutes vos questions, monsieur Harris. Je suis désolée.

M. Dan Harris: Je vous posais une question sur la fête de la Reine, un jour férié national auquel on accorde la même importance qu'à la fête du Canada. On a fait valoir qu'elle avait perdu son sens aux yeux d'un grand nombre de Canadiens. En fait, la fête de la Reine n'est pas un jour férié dans toutes les provinces.

Craignez-vous que la même chose se produise pour le jour du Souvenir si on lui accorde la même importance qu'à la fête du Canada?

Mme Wilma McNeill: Je crois que quatre provinces n'honorent pas vraiment la fête de la Reine. La province de Québec a donné un autre nom à cette fête.

Quelle était la dernière question?

M. Dan Harris: À votre avis, est-il possible que le jour du Souvenir perde son sens?

Mme Wilma McNeill: Je ne crois pas qu'il perdrait son sens. Si nous tentons d'obtenir ce jour férié et si les anciens combattants obtiennent le respect, je crois que cela fonctionnera si le projet de loi est approuvé.

M. Dan Harris: Merci.

Très brièvement, lieutenant-colonel Stevenson, vous avez mentionné, en ce qui concerne les congés et les jours fériés, qu'il nous faudrait peut-être un leadership plus important. Je crois que c'est très pertinent. Ce jour peut seulement tirer son importance du sens que nous lui attribuons. Je crois qu'il y aurait certainement une occasion de poursuivre les améliorations.

Avez-vous des suggestions sur la façon dont nous pourrions mieux honorer le jour du Souvenir?

Lcol Michael Stevenson: Oui. À mon avis, il est malheureux que le système d'éducation du Canada soit aussi dilué aujourd'hui, et dans différentes provinces. Pour prendre un exemple simple, voici un problème de mathématiques: le Québec réussit, mais le reste du Canada, à l'exception de l'Alberta, ne réussit pas très bien.

Le gouvernement fédéral doit prendre les devants pour encourager toutes les provinces à respecter cette tradition. Il pourrait même inviter chaque province à envoyer un représentant principal, peut-être le lieutenant-gouverneur, à Ottawa pour participer aux célébrations du jour du Souvenir. Il faut inspirer et encourager les gens à participer.

Il y a deux éléments. Au niveau provincial, le gouvernement assume un rôle plus actif. Les autorités en matière d'éducation, ce qui n'est pas la préférence du gouvernement fédéral, les encouragent, par l'entremise des gouvernements provinciaux, à s'intéresser davantage aux écoles. Ce n'est pas comme mon ami ici, qui assiste seulement à une présentation le jour du Souvenir, ou avant ce jour; il faut

l'intégrer au système d'éducation. C'est ce que fait la Fondation Vimy.

Il faut également encourager plus de gens à participer à la journée du coquelicot...

•(1610)

Le président: Merci beaucoup.

Nous devons poursuivre. Nous vous donnerons une autre chance de parler un peu plus tard. Il y aura d'autres questions.

La parole est maintenant à M. Valeriotte. Il a sept minutes.

M. Frank Valeriotte (Guelph, Lib.): J'aimerais remercier Mme McNeill, M. Stevenson et M. Stewart d'avoir comparu aujourd'hui.

Je fais partie du Comité permanent des anciens combattants; c'est la raison pour laquelle on m'a demandé de participer à ce comité.

Au cours des années, comme vous le savez sans doute, j'ai appris qu'aucune compensation donnée à nos anciens combattants ne reconnaît adéquatement leur sacrifice, le sacrifice de ceux qui sont morts et de ceux qui sont revenus pour raconter leur histoire. Aucun effort de commémoration ne sera suffisant, non seulement le 11 novembre, mais également les autres jours de l'année, lorsqu'ils devraient être honorés et reconnus pour leur sacrifice. Même s'il est possible d'en faire davantage, à mon avis, ce ne sera jamais suffisant.

Cela dit, toutefois... je cite Michael Blais, qui a comparu devant le comité il y a quelques jours. Il dirige le groupe de défense des intérêts des anciens combattants. Il a affirmé que le jour du Souvenir ne devrait jamais être considéré comme étant un jour férié national de moindre importance. Il est intéressant de noter, madame McNeill, que ce sont essentiellement les mots que vous avez utilisés, c'est-à-dire que ce jour ne devrait jamais devenir un jour férié national de moindre importance.

Vous avez absolument raison lorsque vous dites que le projet de loi ne crée pas un jour férié. À titre de renseignement pour tous ceux qui en doutent, non seulement il ne crée pas un jour férié — cela signifie un jour de congé d'école ou de travail —, il ne pourrait pas créer un jour férié même s'il enjoignait les provinces à donner congé aux élèves et aux travailleurs, car cette compétence relève des provinces, et non du gouvernement fédéral.

Cela dit, en sachant qu'aucun jour férié ne sera créé si ce projet de loi est adopté, à votre avis, devrait-il être adopté aussi rapidement que possible, afin qu'on accorde au jour du Souvenir la même importance qu'aux deux autres jours fériés nationaux dans le cadre de la Loi instituant des jours de fête légale?

J'aimerais d'abord que Mme McNeill réponde à la question, et ensuite M. Stevenson et M. Stewart.

Mme Wilma McNeill: J'ai écrit à de nombreuses reprises que le jour du Souvenir devrait avoir la même importance que la fête du Canada, en particulier. Je le crois de tout mon coeur. J'espère que si le projet de loi est adopté, les anciens combattants obtiendront la reconnaissance et le respect qu'ils méritent.

Les gens disent que les enfants devraient être dans les écoles le jour du Souvenir. Eh bien, je suis désolée, mais ils ne pourraient pas être dans les écoles le jour du Souvenir si c'était un congé. Si les membres de la Légion, en particulier, affirment que les élèves doivent être dans les écoles le jour du Souvenir, ils doivent s'adresser au ministère de l'Éducation pour qu'il accepte d'ouvrir les écoles le dimanche, afin que les élèves puissent s'y trouver ce jour-là, car c'est leur meilleur argument.

M. Frank Valeriotte: D'accord, mais c'est une question qu'ils doivent régler avec les écoles et les provinces.

Mme Wilma McNeill: Oui.

M. Frank Valeriotte: Monsieur Stevenson et monsieur Stewart, à votre avis, le projet de loi devrait-il être adopté avec diligence, étant donné qu'il ne crée pas, et ne pourrait pas créer, un jour férié?

Lcol Michael Stevenson: J'aimerais souligner que le terme « fête légale » prête un peu à confusion, et au départ, on ne m'avait pas dit que les fêtes légales n'avaient aucune incidence sur les provinces. Avec la question qui m'a été posée il y a quatre jours, c'est encore plus confus. Sachez que plus on s'éloigne de la guerre, moins les gens s'en souviennent. Nous en sommes même au point où la fête de Victoria n'a plus d'importance. À nos yeux, ce n'est qu'une journée de congé. Par conséquent, en faire un congé férié n'apporte rien de bon. Il faudrait plutôt qu'on inculque aux gens l'idée qu'ils doivent se rendre au cénotaphe ou qu'on fasse en sorte que le système d'éducation soit mieux en mesure d'enseigner aux jeunes les traditions canadiennes et leur histoire. Selon moi, c'est beaucoup plus important.

Je ne crois pas que de faire du jour du Souvenir un congé férié règle le problème.

• (1615)

M. Frank Valeriotte: Je tiens à préciser que dans le projet de loi, il n'est pas question de « congé férié », mais plutôt de « fête légale ».

Est-ce que notre autre témoin souhaiterait répondre?

M. Donald Stewart: Si on veut que le jour du Souvenir soit une fête légale, selon moi et les anciens combattants à qui j'ai parlé, il faudrait que ce soit un congé férié. Avec un peu de supervision et ainsi de suite, le projet de loi dont vous êtes saisi en ce moment serait approprié.

M. Frank Valeriotte: D'accord. Je n'ai plus d'autre question, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Valeriotte.

Je cède maintenant la parole à M. Weston pour sept minutes.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Lieutenant-colonel Stevenson, monsieur Stewart et madame McNeill, vous rendez hommage à mon père aujourd'hui et à des centaines de milliers d'autres Canadiens. Mon père a été capturé à Singapour en 1940. Il a fait partie de l'expédition du pont de la rivière Kwai. À son retour, il avait perdu la moitié de son poids. Un médecin lui a retiré son appendice au moyen d'une lame de rasoir et, comme vous pouvez l'imaginer, il a contracté une infection. Il a toutefois survécu. Nous sommes tous d'accord pour rendre hommage à nos anciens combattants.

N'empêche que je suis confus. Je suis un parlementaire, et on dit qu'il s'agit d'une fête légale, mais pas d'un congé férié. Lieutenant-colonel Stevenson, vous nous avez fait part d'une bonne suggestion. On pourrait proposer quelque chose de semblable à ce qui se trouve dans la Loi électorale du Canada. Cette loi exige que les employeurs accordent quelques heures à leurs employés pour aller voter.

Madame McNeill, j'admire énormément vos efforts. Vous avez nommé tellement de législateurs avec qui vous avez été en contact, et vous avez vous-même distribué des milliers de lettres. Vous êtes une femme extraordinaire et, soit dit en passant, vous êtes représentée par un merveilleux député. Que pensez-vous de cette idée d'exiger, dans la loi, que les employeurs, entre autres, permettent à leurs employés de souligner le jour du Souvenir, sans toutefois que les provinces en fassent un congé férié, en pensant que ce projet de loi les oblige à le faire?

M. Frank Valeriotte: J'invoque le Règlement. Je suis désolé, car je comprends la question de M. Weston et je suis ravi qu'il reconnaisse les efforts des témoins, mais il suggère au témoin quelque chose qui ne peut se faire dans le cadre de ce projet de loi. Il est constitutionnellement impossible d'exiger aux provinces, aux employeurs ou aux écoles de considérer ce qu'il propose.

Par conséquent, il est tout à fait trompeur de poser la question...

M. John Weston: En tant que constitutionnaliste, je dirais que si vous pouviez créer un cadre qui amènerait les provinces à agir dans ce sens...

Le président: Un moment, je vous prie.

Il est clair que les députés des deux côtés de la table divergent d'opinion. Je considère que lorsqu'un député a la parole, il a le droit de poser ses questions comme il l'entend. C'est ma décision à ce sujet. Visiblement, il y a différents points de vue des deux côtés de la table, ce qui suscite un débat. Je maintiens que le député qui a la parole a le droit de poser ses questions comme bon lui semble.

Monsieur Weston...

M. John Weston: Certains d'entre nous s'adressent à la Légion pour demander conseil. Nous avons besoin d'être éclairés.

Que penseriez-vous d'un changement d'orientation qui nous permettrait de nous inspirer de l'esprit du projet de loi présenté par M. Harris tout en y apportant quelques précisions, de sorte que les gens pourraient aller célébrer le jour du Souvenir sans nécessairement avoir une journée de congé?

• (1620)

Mme Wilma McNeill: Vous avez parlé de la Légion. On a dit qu'il s'agit de la plus grande organisation militaire, mais sachez que les opinions sont partagées entre les membres. Certains d'entre eux préfèrent que les enfants soient à l'école et d'autres non. D'autres organisations militaires sont en faveur d'un congé férié.

Pour répondre à votre question au sujet du projet de loi, je crois que s'il est adopté, il accordera aux anciens combattants tout le respect qu'ils méritent, et peut-être que la situation évoluera. Je viens tout juste d'écrire au nouveau premier ministre de l'Ontario ainsi qu'au ministre du Travail, l'honorable M. Flynn. Il m'a d'ailleurs répondu. Il a indiqué que ce ne sont pas tous les groupes militaires qui veulent le congé férié ou qui le reconnaissent, alors...

Il y a beaucoup de dissension. Nous estimons que ce projet de loi pourrait créer l'unité et porter davantage de respect...

M. John Weston: Les représentants de la Légion que nous avons entendus plus tôt cette semaine s'opposaient à l'adoption du projet de loi. Ce n'est pas parce qu'ils désapprouvent l'esprit du projet de loi, mais plutôt parce qu'ils veulent s'assurer que les gens commémorent réellement le jour du Souvenir et ne profitent pas seulement d'une journée de congé.

Je ne comprends pas pourquoi le jour du Souvenir aurait un statut moindre parce qu'il n'a pas été établi par la même loi que la fête du Canada. L'un ne découle pas forcément de l'autre.

Mme Wilma McNeill: Lorsque je discute avec certains membres de la Légion à Sarnia, je constate qu'ils sont divisés. Comment pouvez-vous appuyer ce projet de loi si vous ne représentez pas tous les membres et leurs décisions?

M. John Weston: Puis-je revenir à vous, lieutenant-colonel Stevenson? Avez-vous eu la chance de réfléchir à votre idée concernant la création d'une disposition parallèle à celle de la Loi électorale?

Lcol Michael Stevenson: Je ne crois pas qu'on puisse obliger les gens à faire quoi que ce soit à l'occasion du jour du Souvenir, mais on peut néanmoins les encourager à agir dans ce sens. Selon moi, il serait plus acceptable pour toutes les provinces si, d'une certaine façon, dans cette loi, on... Je sais qu'on ne peut rien imposer aux provinces, mais il y a peut-être une façon de faire passer le message. Les entreprises peuvent se permettre d'accorder une heure à leurs employés. Les petites entreprises pourraient même fermer pour une heure, si elles le désirent, ou observer cinq ou dix minutes de silence.

Si les provinces accordent un jour de congé, je crains que cela aille à l'encontre du but recherché. Les gens ne participeront pas plus aux cérémonies; ils vont plutôt vaquer à leurs occupations. Il faut donc sensibiliser les entreprises, les églises et les écoles à l'importance du jour du Souvenir afin qu'il ne devienne pas qu'un jour de congé au même titre que la fête du Canada, la fête de Victoria ou même la fête de Simcoe. Cette fête est célébrée en Ontario, le premier lundi du mois d'août. Cet homme était célèbre à ses débuts, mais aujourd'hui, on ne lui porte plus aucun respect. C'est dommage puisque c'était un grand leader.

Nous devons donc être très prudents. L'esprit qui anime les gens est important.

M. John Weston: Je tiens à vous remercier, encore une fois, tous les trois, de rendre ainsi hommage à nos anciens combattants.

Le président: Je cède maintenant la parole à M. Harris pour cinq minutes.

M. Dan Harris: Merci beaucoup.

Il est certainement important de discuter de la manière par laquelle nous pouvons le mieux honorer le sacrifice énorme qu'ont fait pour notre pays, au fil des années, d'innombrables individus, et c'est certainement important pour trouver la meilleure commémoration. Bien sûr, le jour même du Souvenir est un congé férié pour les fonctionnaires fédéraux. Les banques aussi sont fermées, parce qu'elles sont assujetties à un règlement fédéral. Six provinces et trois territoires, actuellement, en ont fait ce que nous pourrions considérer comme un jour férié traditionnel.

J'ai cité à maintes reprises les exemples du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. Ces provinces ont choisi de souligner l'événement à leur façon. Au Manitoba, les entreprises sont fermées jusqu'à 13 heures, pour qu'on puisse participer à la commémoration. Quant à la Nouvelle-Écosse, elle a adopté sa propre loi sur le jour du Souvenir, dans laquelle il est précisé qui a et qui n'a pas congé ce jour-là, ce qui donnerait congé à des employés, tout en maintenant

les écoles ouvertes. C'est certainement le modèle que j'incite toutes les provinces qui, actuellement, ne font rien ce jour-là, à suivre.

Même si je voulais créer un jour férié, le gouvernement fédéral ne possède pas ce pouvoir. Pour moi, il s'agissait de corriger ce que j'estime être une erreur qui remonte à l'adoption de la Loi instituant des jours de fête légale.

Pour corriger rapidement, monsieur Weston, cette loi mentionne la fête du Canada et le jour du Souvenir. La seule différence entre les deux est que la fête du Canada et celle de Victoria font partie des fêtes légales, tandis que le jour du Souvenir est simplement considéré comme un jour férié. C'est pourquoi nous avons entendu tant de personnes en parler comme d'une manifestation qu'on pouvait considérer comme un congé mineur par rapport à la fête du Canada.

Le président: M. Dykstra invoque le Règlement.

• (1625)

M. Rick Dykstra: Dan, je vous vois venir comme...

Permettez-moi de lire le passage du discours que vous avez prononcé.

M. Dan Harris: C'est un débat.

M. Rick Dykstra: Non. C'est votre discours à la Chambre des communes, où vous déclarez ce que fera votre projet de loi, « le projet de loi C-595, qui a pour objet de faire du jour du Souvenir une fête légale ». Vous y affirmez ce que fera le projet de loi.

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Le président a rendu sa décision.

Le président: Monsieur Dykstra, encore une fois, je comprends votre position, mais c'est un débat. J'ai décrété que les membres du comité disposent de leur temps et ils ont le droit d'interroger.

M. Rick Dykstra: Monsieur le président, on ne peut faire une déclaration à la Chambre, puis dire le contraire en comité.

M. Kennedy Stewart: Monsieur le président, nous commençons à manquer de temps, et vous vous êtes déjà prononcé sur la question.

Le président: Monsieur Weston.

M. John Weston: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pouvez-vous simplement demander à M. Harris d'expliquer la contradiction? Je vous en saurais gré.

M. Kennedy Stewart: C'est un débat.

M. Dan Harris: Si vous aviez la parole, vous pourriez le faire.

Le président: Monsieur Weston, M. Harris a raison. Il a la parole, et il lui reste environ deux minutes.

M. Dan Harris: Merci beaucoup. Toutes mes excuses aux témoins pour toutes ces habiletés parlementaires et toutes ces tentatives pour semer la confusion.

Encore une fois, je disais simplement que le plus important était de trouver la manière de mieux commémorer l'événement. Nous avons tous la même volonté, enrichir et amplifier cette commémoration. Je l'ai vu, en novembre dernier, quand tous les partis se sont entendus, à la Chambre, pour accélérer l'étude du projet de loi en comité, par 258 voix contre 2. Des membres du comité qui se plaignent maintenant des contradictions ont alors voté pour le projet de loi.

Il a fallu du temps pour arriver à l'étude en comité et maintenant, nous bénéficions d'une prolongation de 30 jours de séance, ce qui rendra très difficile la mise en oeuvre de cette modification avant les élections. Fort probablement, sauf si le gouvernement tient absolument à accélérer les choses, le projet de loi mourra au *Feuilleton*, comme beaucoup d'autres avant lui.

Madame McNeill, comme vous avez vu cela se produire avant, quelle est votre opinion si nous laissons passer l'occasion?

Mme Wilma McNeill: Quand c'est arrivé en Ontario, M. Boushy ne m'a pas dit que le premier ministre lui avait parlé. Il me l'a dit six mois après les élections.

Je lui ai répondu: « Pourquoi ne pas m'en avoir parlé? Je me serais adressée à la presse et j'aurais demandé pourquoi M. Harris se mêlait de cela. Il ne faisait pas partie du comité ». C'est lui qui a dit à M. Boushy de ne pas se rendre en troisième lecture, parce qu'il s'arrangerait pour défaire le projet de loi.

• (1630)

Le président: Merci pour ces éclaircissements.

Sur ce, je remercie nos témoins.

Nous suspendons brièvement la séance.

• _____ (Pause) _____
•

Le président: Bonjour encore une fois.

Nous poursuivons la 41^e séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Nous étudions le projet de loi-C-597, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

Nous accueillons M. Brian Ray et nous sommes en contact, par vidéoconférence, avec M. Harry Watts, qui est à Kitchener, en Ontario.

Écoutons d'abord M. Ray, qui dispose de huit minutes.

M. Brian Ray (à titre personnel): Monsieur le président, madame et messieurs les membres du comité, je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de comparaître devant vous.

Je me nomme Brian Ray. Je suis président de la filiale 114, d'Oakville, en Ontario.

Je vous demande respectueusement de faire prendre la majuscule aux mots « vétéran », « filiale » et « membre » ou « membres » qui paraîtront dans le compte rendu de la séance. Le conseil municipal d'Oakville a été saisi d'une motion identique, en signe de respect pour ceux qui ont combattu pour nos libertés actuelles.

À la cérémonie d'ouverture de chaque réunion de la Légion, le président récite seul l'Acte du Souvenir, qui fait partie du *Manuel du rituel et insignes*:

Ils ne vieilliront pas comme nous, qui leur avons survécu.
Ils ne connaîtront jamais l'outrage ni le poids des années.
Quand viendra l'heure du crépuscule et celle de l'aurore,
Nous nous souviendrons d'eux.

En chœur, les membres présents répondent:

Nous nous souviendrons d'eux.

C'est ce que nous faisons le jour du Souvenir et nous n'avons besoin d'aucune directive de la Direction nationale pour nous en souvenir. C'est un jour de souvenir et de réflexion et non de politiciailles.

En fait, le jour du Souvenir a lieu à la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois, au Monument commémoratif de guerre du Canada et à tous les autres monuments de ce genre de notre grand pays, en fonction des fuseaux horaires. Ce n'est pas à la 11^e minute, comme l'a laissé entendre un intervenant.

Hier soir, je présidais une réunion générale de la filiale. J'y ai informé les membres que je comparaisais ici aujourd'hui et j'ai demandé l'opinion des anciens combattants qui ont servi Sa Majesté. Six étaient présents. L'un avait combattu dans l'armée britannique, de 1953 à 1955, deux étaient réservistes, un autre avait été avec l'OTAN, tandis que l'avant-dernier n'avait été sur aucun théâtre de guerre. Le dernier, toujours sous les drapeaux, est lieutenant-colonel. Hier soir, je parlais à des vraies personnes, pas à des images de Facebook.

Le consensus qui s'est dégagé était qu'ils ne voulaient pas que le jour du Souvenir soit gaspillé au centre commercial. Ils voulaient que les écoliers s'en souviennent. L'observation la plus convaincante est venue du vétéran de l'OTAN, qui voulait conserver les deux minutes de silence. D'après moi, si une journée de congé était instituée, il n'en resterait plus de trace, dans l'emploi chargé du temps des gens, ce qui serait manquer de respect à ceux qui sont tombés et à ceux qui restent.

L'énoncé de mission qu'on peut lire sur le site Web de la Direction de l'Ontario insiste sur le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et sur la nécessité de veiller aux besoins des anciens combattants, de leurs personnes à charge et de ceux qui continuent de servir leur pays. La Légion le fait en acceptant les dons versés au fonds du Coquelicot. Nous ne les vendons pas. Nous les offrons gratuitement et on peut faire un don du montant qu'on veut.

La campagne commence le dernier vendredi d'octobre et se poursuit jusqu'au 11 novembre. Ces fonds font l'objet d'un contrôle rigoureux de leur affectation.

Si le 11 novembre devenait fête nationale, ce serait une journée de moins pour les dons destinés à ces anciens combattants. J'ai entendu les distinctions entre fête nationale et jour férié et vraiment plus aujourd'hui, sur la possibilité d'y consacrer un jour de congé. Mais c'est jouer sur les mots. La perception devient réalité, et si le public entend que c'est une fête nationale reconnue, il s'attend à une journée de congé payé.

Ce que je dis maintenant, je ne l'ai pas préparé. Nos cousins du sud reconnaissent un jour du Souvenir qui a lieu la fin de semaine après notre fête de la Reine, pendant une longue fin de semaine. Qu'en font-ils? Ils organisent une course automobile, les 500 milles d'Indianapolis, le dimanche du week-end de leur jour du Souvenir. Quel genre de souvenirs cela laisse-t-il?

Il y a aussi les écoliers qui savent par cœur comment les Canadiens ont libéré les Pays-Bas, il y a 70 ans. C'est qu'ils sont allés à l'école, et qu'on le leur a enseigné, et non parce qu'ils ont eu une journée de congé.

Pour ces motifs, je vous demande respectueusement de bien vouloir rejeter le projet de loi C-597.

Merci.

• (1635)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Ray.

Nous allons maintenant écouter, par vidéoconférence depuis Kitchener, en Ontario, M. Harry Watts.

Soyez le bienvenu. La parole est à vous pour huit minutes, monsieur.

M. Harry Watts (à titre personnel): Je vous remercie beaucoup.

Je m'appelle Harry Watts et je ne suis pas membre de la Légion, non pas parce que je ne l'appuie pas, mais plutôt parce que, lorsque je travaillais, je n'avais pas le temps d'être un membre véritablement actif. Quand j'ai pris ma retraite, j'ai pris part au Projet Mémoire, et j'ai alors commencé à me rendre dans les écoles pour raconter aux jeunes ce qu'ont fait les anciens combattants.

J'essaie de visiter une école par jour, mais le jour du Souvenir, j'en visite toujours deux, car les élèves veulent entendre les histoires et savoir ce que représente cette journée. Dans une école en particulier, il y avait des élèves de 9^e année, âgés de 15 et 16 ans, qui voulaient décrocher. Ils faisaient souvent l'école buissonnière. Je les ai amenés au cénotaphe à 11 heures, et nous sommes restés là un moment pour qu'ils comprennent le sens de cette journée. Ensuite, je suis retourné à l'école pour m'adresser aux jeunes et prendre le repas du midi avec eux et je leur ai expliqué qu'il s'agissait d'une journée où on observe deux minutes de silence pour se souvenir. Il y a beaucoup de choses qui me déplaissent à propos de l'idée de faire de cette journée une fête nationale. Comme on l'a dit, il faut qu'il y ait un défilé avec les camions de pompier, qui transportent quelques anciens combattants, alors que le plus important, ce sont ces deux minutes de silence.

J'ai déjà occupé un emploi qui m'a amené à voyager partout en Ontario pendant plusieurs années. Partout où j'allais, même dans les petits villages, je pouvais toujours trouver un endroit où le jour du Souvenir était célébré et je pouvais observer quelques minutes de silence pour me souvenir de ceux qui ne sont pas revenus au pays. Il s'agit tout simplement d'un moment spécial qui permet aux gens de se souvenir.

Je pense au premier jour du Souvenir en 1919, à Manchester, en Angleterre. À 11 heures, deux vieux soldats — bon, ils n'étaient pas si vieux à cette époque — se sont tout à coup rendu compte de l'heure qu'il était, et ils se sont arrêtés sur le trottoir, ce qui a amené les camionneurs et tout le monde à s'arrêter pendant deux minutes.

C'est là que tout a commencé et c'est une tradition qui devrait se poursuivre. Si nous pouvions observer deux minutes de silence même dans les magasins... Il y a quelques années, j'étais dans un grand centre commercial, il y avait du jazz qui jouait, et quelques minutes avant 11 heures, j'ai trouvé le directeur pour lui demander si, à 11 heures, il ne pourrait pas arrêter la musique. C'est étrange parce que cette année-là, un type a écrit, pour décrire ces deux minutes de silence, « A Pittance of Time », qu'on pourrait traduire par « Un laps de temps dérisoire ». Nous étions tous les deux sur la même longueur d'ondes. Il a écrit une pièce musicale là-dessus.

C'est tout à fait vrai. C'est un laps de temps dérisoire, mais c'est un moment important pour permettre à nos jeunes de se souvenir, car un

jour nous ne serons plus là. Je me suis rendu dans deux écoles il y a deux semaines pour répondre aux questions des jeunes. Ce n'est donc pas seulement le jour du Souvenir qu'ils veulent savoir ce que nous avons fait, pourquoi nous l'avons fait et comment nous l'avons fait, mais il demeure que le jour du Souvenir est une journée spéciale. C'est un jour chargé d'émotions pour moi et pour les jeunes. Je ne voudrais pas qu'il devienne un jour de congé. On perdrait tout le côté émotif de cette journée.

Je vous remercie.

• (1640)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Watts.

Nous allons maintenant passer aux questions, mais auparavant, avec l'aide de madame la greffière, je veux seulement lire, pour la gouverne des membres du comité, une partie précise du Règlement. Je crois que cela va clarifier la raison pour laquelle j'ai rendu la décision dont je vous ai fait part. Il est écrit ceci:

La nature des questions pouvant être posées aux témoins qui comparaissent devant les comités n'est assujettie à aucune règle précise à part le fait qu'elles doivent se rapporter à la question de l'étude. Les témoins doivent répondre à toutes les questions que leur pose le comité. Un témoin peut soulever une objection à propos d'une question posée par un membre du comité. Toutefois, si le comité est d'accord pour que la question soit posée au témoin, celui-ci doit y répondre.

Je crois que cela répond aux questions de ceux qui ont invoqué le Règlement.

Cela étant dit, nous allons maintenant passer aux questions. La parole est d'abord à M. Young pour sept minutes.

• (1645)

M. Terence Young: Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie, messieurs, de prendre le temps de comparaître devant nous, et je remercie M. Ray d'avoir parcouru une grande distance pour être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Ray, j'aimerais vous lire certains commentaires au sujet du projet de loi et vous poser ensuite une question, si vous me le permettez.

Je vais citer les propos d'un député lors du débat à la Chambre sur le projet de loi. Il a dit qu'il s'agit d'une mesure législative qui vise à faire du jour du Souvenir un jour férié national. Il a affirmé que le jour du Souvenir aurait « le même statut juridique que la fête de Victoria et que la fête du Canada, les deux fêtes légales énoncées dans la loi instituant des jours de fête légale. » Il a déclaré aussi ceci: « Je suis loin d'être le premier à proposer que le jour du Souvenir devienne une fête légale nationale. » On a dit également: « les Canadiens avec qui j'en ai discuté veulent pouvoir assister aux cérémonies qui ont lieu ce jour-là... », autrement dit, on parle d'une journée de congé.

Il a affirmé aussi ceci: « Il y a aussi des arguments contre un projet de loi qui ferait du jour du Souvenir une fête légale nationale. » Il a par ailleurs expliqué que: « Certains entrepreneurs étaient d'avis que la productivité de leurs employés pourrait augmenter si ces derniers avaient un jour de congé de plus. » Il a ensuite déclaré qu'un PDG avait dit: « Les consommateurs n'ont qu'une certaine somme d'argent à dépenser; s'ils ne la dépensent pas aujourd'hui, ils vont la dépenser demain. » On fait référence à une journée où les magasins sont fermés, c'est-à-dire lors d'un jour férié.

Il a aussi déclaré ceci: « L'argument le plus convaincant que j'ai entendu pour ne pas donner au 11 novembre le statut de jour férié est que les enfants doivent être à l'école pour assister aux cérémonies. » Il a rappelé ceci: « Je pense aussi à ce qui se fait ici, en Ontario, où ce n'est pas un jour férié, bien qu'il fut un temps où c'était un jour férié... ». Il a parlé aussi d'une cérémonie à Scarborough, qui a lieu le dimanche soir précédant le 11 novembre, en faisant référence encore une fois à un jour férié. Il a ajouté ceci: « Puisque ce sont les provinces qui décident si le 11 novembre est un congé férié, il en va de même pour le programme de la journée. »

La solution au problème, à mon avis, se trouve dans cette autre déclaration qui a été faite durant le même débat. Il s'agit de celle-ci:

Le gouvernement fédéral a fait adopter une loi pour faire de cette journée un congé férié relevant de la compétence fédérale, et les 50 États ont tous adopté leur propre projet de loi afin que le congé soit appliqué de façon générale partout aux États-Unis d'Amérique. Nous pouvons faire la même chose ici au Canada. Si le Parlement s'exprimait d'une voix unie, cela motiverait grandement les provinces tout en respectant l'autonomie de chacune d'entre elles.

Le député a dit une dernière chose à la fin du débat que je veux mentionner, à savoir: « Je crois qu'il est temps de faire du 11 novembre, le jour du Souvenir, un jour férié national. »

Tous ces propos que je viens de vous lire, tenus lors du débat, sont ceux de M. Harris, qui a élaboré et présenté le projet de loi à la Chambre.

Qu'est-ce que ces propos vous disent au sujet de l'intention de M. Harris en ce qui concerne ce projet de loi?

M. Brian Ray: À mon avis, et aux yeux des membres de la Direction nationale qui se sont exprimés sur le sujet, cette mesure ferait de cette journée un congé payé. C'est ce que je crois comprendre.

M. Terence Young: Croyez-vous qu'il s'agirait d'un jour férié où les entreprises seraient fermées?

M. Brian Ray: Oui, et lorsque la question a été posée aux membres, comme l'ont dit les autres membres de la Direction nationale, ils ont répondu que c'est ce qu'ils croyaient également.

D'ailleurs, hier soir, mardi soir, lors de la réunion de ma filiale... Lundi soir, j'ai présidé une élection à la filiale 486, à Oakville. Chris Vokes et moi-même avons posé la question pendant qu'on faisait le décompte des votes. Nous l'avons posée tout bonnement, et je peux vous dire que les gens avaient l'impression qu'il s'agirait d'un congé payé. Naturellement, parmi les gens qui étaient présents — il y avait 66 personnes qui représentaient leur filiale et 6 invités, dont 5 d'entre nous et un concierge — je dirais qu'entre le tiers ou les deux tiers étaient en faveur d'un jour férié national. Toutes ces personnes sont des gens retraités. Pour eux, c'est samedi tous les jours, alors cela ne changerait rien dans leur cas.

Ceux qui composaient le tiers des personnes qui n'étaient pas en faveur d'un jour férié national étaient des anciens combattants.

M. Terence Young: Alors les anciens combattants n'étaient pas en faveur d'un jour férié national, qui serait un congé payé.

M. Brian Ray: C'est exact. C'est ce que je pense.

M. Terence Young: D'accord, monsieur Ray. J'aimerais vous faire part, à vous et au comité, de quelque chose dont vous êtes peut-être au courant et vous poser une question également.

À l'école élémentaire St. Dominic d'Oakville, qui est une école primaire catholique, il y a un excellent professeur qui s'appelle John MacPhail, qui a amené les enfants à écrire des lettres aux parents de militaires canadiens qui ont donné leur vie au service du Canada, des soldats tombés au combat.

Les enfants ont également aménagé ce qu'ils ont appelé le Jardin Bronte des anciens combattants, qui se veut, selon eux, un hommage visible et durable aux anciens combattants canadiens et à leur famille. L'idée d'aménager ce jardin leur est venue après la visite de Carol Mitchell, qui est la mère d'un soldat canadien tombé au combat, et je dois dire que c'est une très belle idée. C'est très touchant et extrêmement important. Cette rencontre qui a donné lieu à la conception de ce jardin s'est déroulée à l'école. Il s'agit d'une rencontre à l'école avec cette mère. Ce sont des anciens combattants qui m'en ont parlé.

Pouvez-vous expliquer davantage ce que vous ou d'autres anciens combattants faites le jour du Souvenir pour aider les enfants à comprendre le coût de la liberté?

• (1650)

M. Brian Ray: En fait, les membres de la filiale 114 d'Oakville ne se rendent pas dans les écoles le 11 novembre. Certains de nos anciens combattants visitent les écoles avant cette journée, lorsqu'on leur demande de s'adresser aux enfants. Le jour même, tout commence très tôt. Nous installons les couronnes et nous veillons au bon fonctionnement du matériel de sonorisation. Il y a beaucoup de choses à faire. Nous n'avons pas le temps d'aller dans les écoles ce jour-là, le 11 novembre, mais nous serions disposés à y envoyer certains de nos anciens combattants dans l'après-midi, après les cérémonies de l'avant-midi.

Récemment, dans l'après-midi, on nous a demandé de former une garde de drapeau consacré lors d'une manifestation musicale multiconfessionnelle dans l'une des plus grandes églises catholiques d'Oakville. Certains membres de la congrégation m'ont dit que c'est la garde de drapeau consacré qui a rendu cette manifestation musicale intéressante pour eux.

M. Terence Young: Je vous remercie.

Pouvez-vous nous dire pourquoi vous estimez que le point de vue des anciens combattants sur la façon dont les Canadiens se souviennent des sacrifices qu'ils ont faits est le plus important à écouter, pourquoi l'opinion de ces personnes compte le plus?

M. Brian Ray: Je dirais que ce sont eux qui ont vécu la terreur de la guerre et ce sont eux qu'on doit écouter quand vient le temps de prendre une décision au sujet de ce projet de loi. Vous devez écouter les anciens combattants, pas seulement le public et les politiciens.

Le président: Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Harris pour sept minutes.

M. Dan Harris: Je vous remercie beaucoup et je remercie M. Young d'avoir cité certaines parties de ma déclaration à la Chambre, dans laquelle j'ai clairement précisé que le pouvoir de créer un jour de congé appartient aux provinces et que le programme d'éducation relève également de leur compétence. Ce n'est certainement pas quelque chose que je voudrais changer. C'est ce qui est prévu dans notre Constitution. Ce sont les provinces qui déterminent quels sont les jours fériés.

Monsieur Ray, vous avez affirmé que vous n'envoyez pas des membres de la légion dans les écoles le jour du Souvenir, car vous avez beaucoup à faire lors de cette journée. C'est ce que j'ai fait valoir également durant ma déclaration. J'ai expliqué que davantage d'anciens combattants pourraient assister aux cérémonies qui se déroulent dans les écoles si elles avaient lieu lors de la dernière journée d'école qui précède le jour du Souvenir. Comme vous l'avez mentionné, vous envoyez toutefois des anciens combattants dans les écoles dans les jours précédents.

Le jour du Souvenir est un jour solennel, mais ne pensez-vous pas que ce ne devrait définitivement pas être la seule journée où l'on parle aux enfants des tragédies de la guerre?

M. Brian Ray: Ce n'est certainement pas la seule journée. Toutefois, le 11 novembre est la journée qui a la plus grande signification pour nos anciens combattants qui sont membres de la légion. En tant que président d'une filiale, j'invite toutes les personnes présentes au cénotaphe du chemin Trafalgar, au nord de Lakeshore, à se rendre ensuite aux locaux de la légion pour venir se désaltérer. Un bon nombre d'entre eux acceptent, et ils ont beaucoup de choses à se dire.

Je peux vous dire que, lorsque j'ai mené la cérémonie l'an dernier, je me suis exprimé de façon spontanée, et il était important pour moi que... Aidez-moi, vous êtes politiciens. J'ai oublié son nom, j'ai un trou de mémoire. Je pense à cet homme qui a dit que le mal triomphe lorsque les hommes bons ne font rien.

Une voix: C'est Edmund Burke.

M. Brian Ray: Merci. Le politicien moyen... C'est ce que j'ai dit aux membres de notre filiale le 11 novembre dernier. Il y avait là des femmes et des hommes bons qui se doivent d'agir, d'exiger, par l'entremise de leurs politiciens, qu'on protège nos anciens combattants et les Canadiens en général.

J'ai été étonné par la protection offerte par l'escouade tactique de la police de Halton lors des cérémonies à Bronte et à Oakville. Des policiers en civil armés de AK-47 circulaient dans la foule avec des chiens renifleurs. C'était exceptionnel. Malheureusement, c'était parce que deux militaires avaient perdu la vie en octobre

• (1655)

M. Dan Harris: Les événements tragiques de l'automne dernier ont certes eu des conséquences pour le Parlement également.

Vous avez parlé de faire du jour du Souvenir un jour férié national. Seriez-vous étonné d'apprendre qu'il s'agit déjà d'un jour férié national et que la fête du Canada, la fête de la Reine et le jour du Souvenir figurent dans la Loi instituant des jours de fête légale? Cependant, la fête du Canada et la fête de la Reine sont des jours de fête légale et le jour du Souvenir est tout simplement un jour férié, selon la loi.

M. Brian Ray: C'est très étonnant, mais j'ai déjà fait un commentaire là-dessus. C'est de la politiciaille parce qu'on joue sur les mots. Je n'en dirai pas davantage.

C'est tout.

M. Dan Harris: Je crois que c'est une erreur qui a été commise en 1972. En ajoutant le mot « légale » pour le jour du Souvenir, on lui attribue le même statut que les deux autres jours sans toutefois créer un congé.

Je vais maintenant m'adresser à M. Watts. Vous avez beaucoup parlé de l'enseignement dans les écoles. Je dirais qu'enseigner ce qui s'est passé à la prochaine génération est probablement ce que nous pouvons faire de plus important pour nous assurer que les

générations futures comprennent les terribles sacrifices qui ont été faits. Vous avez mentionné que vous vous êtes adressé aux enfants dans des écoles il y a quelques semaines. Croyez-vous que si les cérémonies dans les écoles avaient lieu la veille du jour du Souvenir que davantage d'anciens combattants pourraient à la fois se rendre dans les écoles et assister aux cérémonies qui se déroulent au cénotaphe de leur localité?

M. Harry Watts: C'est drôle, mais le jour du Souvenir pour moi... Je reçois des demandes de la part des écoles pendant neuf mois durant l'année. En novembre, bien entendu, la semaine du jour du Souvenir est toujours spéciale et je reçois plusieurs invitations pour assister à une cérémonie dans l'avant-midi. Je ne suis pas catholique, mais on m'a déjà demandé de prononcer un mot d'ouverture lors d'une cérémonie catholique. Ce n'est pas seulement pour les enfants. C'est l'idée de... je ne veux pas manquer de respect envers les gens, mais ils vaquent à leurs occupations, ils vont au centre commercial, mais ils pourraient observer seulement deux minutes de silence pour montrer un peu de respect...

J'aimerais pouvoir vous montrer les notes et les poèmes rédigés par ces jeunes. Je viens tout juste de publier un recueil de poèmes qui m'ont été donnés au cours des 20 dernières années. J'en ai déjà distribué 200 exemplaires. Je l'ai lu de nombreuses fois et je trouve encore très difficile de ne pas verser une larme en lisant ce que mon message a inspiré aux jeunes. Je pense à ces deux minutes de silence qui constituent un moment spécial pour montrer un peu de respect à ceux qui ne sont pas revenus au pays et pour leur rendre hommage. C'est ce que je vous répondrais.

• (1700)

Le président: Je vous remercie, monsieur Harris.

La parole est maintenant à M. Valeriote pour sept minutes.

M. Frank Valeriote: Merci, monsieur Ray et monsieur Watts, d'être des nôtres aujourd'hui.

Je viens de Guelph, et je siège au comité des anciens combattants. Même si les commémorations ne sont pas aussi grandioses qu'à Oakville, Bronte ou Kitchener, Guelph souligne également le jour du Souvenir en grandes pompes. Il y a d'abord une rencontre à la résidence du colonel John McCrae, sur la rue Water, à Guelph, puis on se dirige vers la statue d'IODE, tout près de la gare ferroviaire, pour une allocution. Ensuite, plusieurs milliers de personnes se rassemblent au Sleeman Centre pour les célébrations: salve d'honneur, discours, merveilleux concert de notre orchestre local, salut aux couleurs, tous les membres de... Si ce n'était pas des membres de la Légion de Guelph, la branche du colonel John McCrae, rien de tout cela ne serait possible. C'est aussi simple que cela.

Nous sommes donc reconnaissants envers les membres de la Légion et tous ceux qui ont fait leur service militaire. Je l'ai déjà dit, mais jamais les commémorations ne suffiront à rendre honneur aux sacrifices que ces personnes ont dû faire, pas plus que toutes les indemnités du monde ne pourront compenser les vies perdues et les blessures de ceux qui sont revenus pour raconter leur histoire.

Quand le projet de loi a été présenté, je suis tout de suite allé demander à M. Harris si cela créait un jour férié. Il m'a répondu que non, et il m'a demandé pourquoi je posais la question. Je lui ai dit que, honnêtement, les gens de Guelph ne voulaient pas d'un jour férié. La plupart des personnes à qui j'ai parlé m'ont dit ne pas vouloir d'un jour férié où les écoles et les commerces sont fermés. Elles m'ont donné exactement les mêmes raisons que vous.

Cela dit, j'ai fait des vérifications auprès de la bibliothèque. Les analystes de la Bibliothèque du Parlement sont très aimables et aident les parlementaires comme nous qui ne comprennent pas nécessairement tout le jargon juridique. Ils m'ont informé que la Loi instituant des jours de fête légale ne confère pas nécessairement un congé payé aux employés, même si on utilise le terme « légale ».

Je suis aussi confus que vous à cet égard, mais j'ai compris que cela n'instituait pas une fête légale. Je suis donc retourné voir les personnes qui s'y opposaient pour leur expliquer la situation et leur demander ce qu'elles en pensaient. Elles ont trouvé que c'était sensé.

Vous étiez ici, monsieur Ray — je sais que M. Watts n'y était pas — quand Wilma McNeill a pris la parole plus tôt aujourd'hui. Lundi, Michael Blais, du Groupe de défense des intérêts des anciens combattants canadiens, est venu dire qu'il était important pour eux que selon la loi le jour du Souvenir ne soit jamais considéré comme une fête nationale moins importante que la fête de Victoria ou la fête du Canada.

Cela en fait non pas un congé férié, mais bien une journée de reconnaissance aussi importante que l'Action de grâce et la fête de Victoria, un rang pleinement mérité, si c'est suffisant.

Cela dit, sachant en tant que parlementaires que ce ne sera pas une fête légale, nous allons faire en sorte que ce jour soit aussi important que l'Action de grâce et la fête de Victoria. D'autres provinces et territoires ont des congés fériés parce que c'est de leur ressort, mais il est intéressant de noter que selon la Bibliothèque du Parlement, ce n'est pas le cas au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse ni au Manitoba. C'est à ces provinces de juger si les écoles et les commerces devraient être fermés pour l'occasion, et jusqu'à présent, elles en ont décidé autrement.

Sachant que nous pourrions en faire un jour de reconnaissance plutôt qu'un congé, pensez-vous qu'il nous incombe d'honorer nos anciens combattants et d'accorder à cette journée le même profil juridique, sans toutefois donner aux gens congé de travail ou d'école? Je n'essaie pas de jouer sur les mots ni de vous faire dire quoi que ce soit, mais je tenais à préciser que c'est une reconnaissance méritée. C'est ce qui m'a été dit, sachant qu'il n'est pas question de fermer les écoles et les commerces.

• (1705)

Monsieur Watts, pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Je demanderai ensuite à M. Ray de me faire part de ses impressions.

M. Harry Watts: Tout est une question de respect et de commémoration. Comment légiférer deux minutes de respect? C'est quelque chose à... Je suis assez vieux pour me rappeler du temps où le service de tramways de Toronto était interrompu pendant deux minutes, et les usines faisaient de même. On ne peut plus faire cela aujourd'hui, mais ce serait très éloquent si on pouvait observer deux minutes de silence.

M. Frank Valeriotte: Est-ce que vous pourriez appuyer ce projet de loi en sachant qu'il n'institue pas un congé férié?

M. Harry Watts: Absolument.

Comme je le disais, cela ne fait aucune différence pour moi ni pour les enfants à l'école; je suis là. Bien sûr.

M. Frank Valeriotte: Monsieur Ray.

M. Brian Ray: Je l'ai dit tout à l'heure, et je l'ai aussi dit à la branche à l'automne dernier et sept ans plus tôt: le jour du Souvenir est un jour de commémoration et de réflexion. Ce n'est pas l'occasion de faire de la politiaillerie.

Ce que vous êtes en train de faire, c'est de la politiaillerie; vous jouez sur les mots. Je vais être moins poli si vous me posez la question encore une fois. Non, je ne pense pas que cela va apporter quelque chose au programme.

M. Frank Valeriotte: D'accord, très bien.

Je n'ai pas d'autre question.

Le président: Merci, monsieur Valeriotte.

Nous passons à notre dernier intervenant, M. Yurdiga. Vous avez sept minutes.

M. David Yurdiga (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Merci, monsieur le président, monsieur Watts et monsieur Ray.

Vous savez, au cours des dernières semaines, j'ai discuté avec de nombreux anciens combattants des quatre coins de ma circonscription. Ils ont l'impression qu'associer un congé férié au jour du Souvenir, c'est envoyer le message aux jeunes qu'il s'agit d'une journée de congé, une journée pour aller se baigner, s'amuser et faire ce qu'on veut. C'est ce qui les préoccupe. Ce n'est pas la commémoration; c'est le congé. Je crois que c'est un terrain glissant qui inquiète bien des anciens combattants.

Pensez-vous qu'on diminuerait l'importance du jour du Souvenir si on en faisait un congé férié? Pensez-vous que cela deviendrait un autre congé parmi tant d'autres pour nos enfants et nos petits-enfants?

M. Brian Ray: Absolument, c'est un terrain glissant. Si la loi dit qu'il s'agit d'une fête nationale reconnue, mais pas nécessairement d'un congé, les provinces pourraient, elles, en faire un congé provincial. Ce ne serait rien de plus qu'un autre congé payé où les gens font ce qu'ils veulent, sans commémorer les anciens combattants. Si les enfants ont de l'école, il est plus probable qu'ils le fassent, selon moi.

M. David Yurdiga: Merci.

Puis-je vous poser la même question, monsieur Watts? Que pensez-vous qu'il arrivera si on associe un congé férié au jour du Souvenir?

M. Harry Watts: Les écoles travaillent très fort pour faire connaître le jour du Souvenir aux jeunes. Elles en font une journée spéciale. Rien ne se passera si c'est un congé et que les enfants sont à la maison. Toutes les écoles font du 11 novembre une journée spéciale. Je sais que c'est le cas à Kitchener. Je ne suis qu'un seul homme et je ne peux pas toutes les visiter, mais j'aimerais bien.

M. David Yurdiga: Merci beaucoup pour votre réponse.

Vu l'importance de consulter les anciens combattants, pensez-vous que nous consacrons suffisamment de temps à ces consultations? Croyez-vous que nous fassions ce qu'il faut pour avoir une bonne idée de ce que pensent les anciens combattants de l'ensemble du Canada concernant cette proposition de faire du jour du Souvenir un congé férié?

• (1710)

M. Brian Ray: Je ne peux pas répondre à votre question, car je ne sais pas ce qui a été fait pour consulter les anciens combattants, à part moi-même et quelques membres de la Direction nationale, et certaines personnes qui pourraient vous induire en erreur ou faire de la désinformation.

M. David Yurdiga: Monsieur Watts, même question.

M. Harry Watts: Je pense que les enfants devraient être à l'école. En ce moment, les écoles font tout ce qu'elles peuvent pour promouvoir le jour du Souvenir. Dans bien des écoles où je vais avant le jour du Souvenir, tout est organisé en fonction de cette journée spéciale. Je ne suis pas nécessairement sur place, mais les enfants et les enseignants profitent de cette journée spéciale pour commémorer tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour que ces enfants soient libres d'aller à l'école et de vivre au Canada. Il est important que les enfants soient à l'école, parce que c'est ce que veulent les écoles. C'est mon opinion.

M. David Yurdiga: Monsieur Ray, j'ai une dernière question à vous poser. Pensez-vous que quelque chose cloche actuellement avec la façon dont on souligne le jour du Souvenir, sans le projet de loi C-597?

M. Brian Ray: Je le répète, je ne vois pas comment le projet de loi pourrait améliorer les choses. Je ne pense pas qu'on puisse en faire beaucoup plus que ce qu'on fait déjà pour rendre hommage aux anciens combattants. Je fais de mon mieux pour encourager tous les membres de ma branche à faire leur part et à rejoindre leurs collègues au cénotaphe ce matin-là.

M. David Yurdiga: Merci. Je n'ai pas d'autre question.

Le président: C'est ce qui met fin à la séance de questions.

Je remercie les témoins de leur présence. Si vous avez d'autres informations à nous transmettre au sujet du projet de loi, je vous prie de le faire sans tarder.

M. Dan Harris: J'allais demander à M. Watts s'il pouvait nous faire parvenir ses poèmes.

Le président: Monsieur Watts, pourriez-vous nous les envoyer?

M. Harry Watts: Harold Albrecht, Stephen Woodworth et Peter Braid ont tous des copies de mes poèmes. La prochaine fois que je les verrai, je leur en remettrai quelques copies supplémentaires à votre intention.

M. Dan Harris: J'aurais aimé en fait que vous les soumettiez au comité, pour que tous les membres en aient des copies aux fins de notre étude.

M. Harry Watts: Je serai heureux de vous en faire parvenir.

Le président: Nous allons poursuivre la séance à huis clos pour étudier les travaux du comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>